

Les Retraits/Ecarts de tri de fruits et légumes





Ecarts de tri de concombres



Résultats issus de 2 prélèvements faits par la Chambre d'Agriculture du Roussillon. Analyses réalisées en 2003 et 2004.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Ce produit n'entre dans le champ d'aucune des 3 normes ci-contre. Un plan d'épandage est conseillé. Demander les analyses de l'ISMO et des cinétiques de l'azote et du carbone de ce produit afin de mieux cerner son comportement une fois enfoui.
<input checked="" type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Références bibliographiques :

Chambre d'Agriculture du Roussillon, 2010. Synthèse globale du programme d'expérimentations de co-compostage déchets verts/déchets agricoles, phase 2 : analyses agronomiques du produit de 2003 et 2004.

Définition - Origine - Process :

Produit organique constitué d'écarts de tri de concombres en frais provenant des coopératives de commercialisation et/ou des expéditeurs.
Procédé : produit non composté. Stockage quelques heures à quelques jours (si chambre froide).
Aspect visuel : concombres entiers.
Conditionnement : vrac.



Masse volumique :
 • 10 t = 18 m³
 • 1 m³ = 550 kg

L'essentiel - A retenir :

- Produit au profil d'engrais organique. Avec un taux de matières organiques inférieur à 10 % (sur MB), le potentiel humigène sera faible.
- Teneurs en éléments NPK faibles.
- Teneur en magnésium très faible.
- Richesse en eau importante (95 %) à prendre en compte.
- Contribution moyenne à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport pour une dose entre 30 à 60 t/ha.
- A réserver pour les cultures annuelles avec des apports avant plantation ou semis.

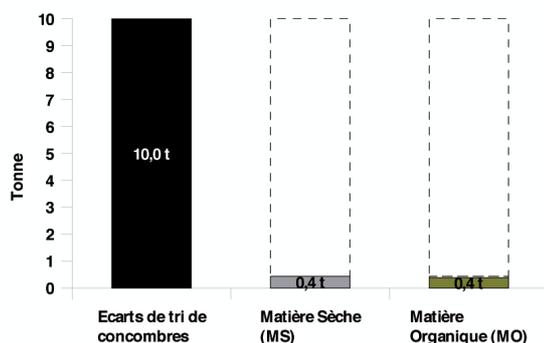
• Effet potentiellement acidifiant sur un sol de pH neutre. Un test alcalinisant l'infirmierait ou le confirmerait.

- Un épandeur type broyeur à fruits peut être opportun mais produit difficile à épandre quelque soit le type de matériel.
- Inertes et agents pathogènes : pas de données.
- Eléments traces métalliques : pas de données.
- Micro-polluants organiques : pas de données.

Remarque : pour des produits destinés à la consommation humaine, les teneurs des éléments sus-cités sont supposées extrêmement faibles.

Caractéristiques agronomiques :

Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.



Le rapport C/N_{total} : 13



Le pH eau : 4,2



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	13 kg/ha	1 kg/ha	7 kg/ha	21 kg/ha	2 kg/ha	4 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	Pas de données	1 kg/ha	7 kg/ha	21 kg/ha	2 kg/ha	4 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	Pas de données	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : pas de données

P₂O₅ : 1
Par convention

K₂O, MgO, CaO : 1
Par convention



Ecarts de tri ou retraits de pêches



Résultats issus de 4 prélèvements faits par la Chambre d'Agriculture du Roussillon. Analyses réalisées en 1997 et 2004.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Ce produit n'entre dans le champ d'aucune des 3 normes ci-contre. Un plan d'épandage est conseillé. Demander les analyses de l'ISMO et des cinétiques de l'azote et du carbone de ce produit afin de mieux cerner son comportement une fois enfoui.
<input checked="" type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Références bibliographiques : Définition - Origine - Process :

- Chambre d'Agriculture du Roussillon, 2010. Synthèse globale du programme d'expérimentations de co-compostage déchets verts/déchets agricoles, phase 2 : analyses agronomiques du produit de 2002 à 2004
- Chambre d'Agriculture du Roussillon, suivi de parcelles de 1997 à 2004. Travaux non publiés.

Produit organique constitué de retraits ou d'écarts de tri de pêches et nectarines en frais provenant des coopératives de commercialisation et/ou des expéditeurs.

Procédé : produit non composté. Stockage quelques jours à quelques heures (si chambre froide).

Aspect visuel : fruits entiers, durs à mous.

Conditionnement : vrac.



Masse volumique :
 • 10 t = 11 à 17 m³
 • 1 m³ = 600 à 900 kg

L'essentiel - A retenir :

- Produit au profil d'engrais organique. Avec un taux de matières organiques inférieur à 10 % (sur MB), le potentiel humigène sera faible.
- Teneurs en éléments NPK faibles.
- Teneur en magnésium très faible.
- Richesse en eau (90 %).
- Malgré un pH acide, pas de nécessité de chauler le sol avant épandage des fruits (essai Chambre d'Agriculture du Roussillon).
- Contribution élevée à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport pour des apports supérieurs à 80 t/ha.
- A réserver pour les cultures annuelles avec des apports

avant plantation ou semis. Possibilité d'épandre sur jeunes vergers en interrang non enherbé (dose < 50 t/ha).

- Effet potentiellement acidifiant sur un sol de pH neutre. Un test alcalinisant l'infirmait ou le confirmerait.

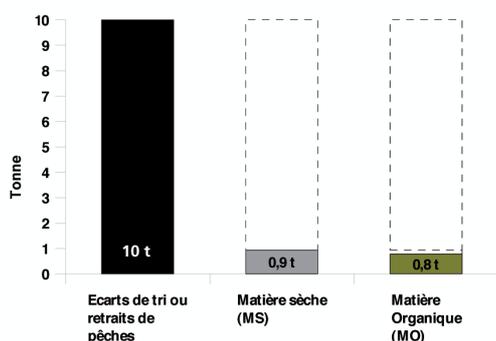
- Un épandeur type broyeur à fruits est le plus adapté mais à défaut, l'épandeur à hérisson verticaux est possible.

- Inertes et agents pathogènes : pas de données.
- Eléments traces métalliques : pas de données.
- Micro-polluants organiques : pas de données.

Remarque : pour des produits destinés à la consommation humaine, les teneurs des éléments sus-cités sont supposées extrêmement faibles.

Caractéristiques agronomiques :

Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.



Le rapport C/N_{total} : 34



Le pH eau : 3,9



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	13 kg/ha	0,3 kg/ha	5 kg/ha	26 kg/ha	2 kg/ha	1 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	Pas de données	0,3 kg/ha	5 kg/ha	26 kg/ha	2 kg/ha	1 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	Pas de données	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : pas de données

P₂O₅ : 1

Par convention

K₂O, MgO, CaO : 1

Par convention



Ecarts de tri de salades



Résultats issus de 10 prélèvements faits par la Chambre d'Agriculture du Roussillon. Analyses réalisées en 2002 et 2005.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Ce produit n'entre dans le champ d'aucune des 3 normes ci-contre. Un plan d'épandage est conseillé. Demander les analyses de l'ISMO et des cinétiques du carbone et de l'azote du produit afin de mieux cerner son comportement une fois enfoui.
<input checked="" type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Références bibliographiques : Définition - Origine - Process :

Chambre d'Agriculture du Roussillon, 2010. Synthèse globale du programme d'expérimentation de co-compostage déchets verts/déchets agricoles, phase 2 : analyses agronomiques du produit de 2002 et 2005.

Produit organique constitué d'écarts de tri de salades en frais provenant des coopératives de commercialisation et/ou des expéditeurs ou des industries agro-alimentaires de la 4^{ème} gamme.

Procédé : produit non composté. Stockage quelques heures à quelques jours (si chambre froide).

Aspect visuel : feuilles de salade ou pieds de salade, bruts ou broyés.

Conditionnement : vrac.



Masse volumique :

Salades non broyées : 10 t = 40 m³, 1m³ = 250 kg

Salades broyées à compactées : 10 t = 17 à 29 m³, 1m³ = 350 à 581 kg

L'essentiel - A retenir :

• Produit au profil d'engrais organique. Avec un taux de matières organiques inférieur à 10 % (sur MB), le potentiel humigène sera faible.

- Teneurs en éléments NPK faibles.
- Teneur en magnésium très faible.
- Richesse en eau (94 %) à prendre en compte.
- Contribution moyenne à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport pour des doses entre 20 à 40 t/ha.
- A réserver pour les cultures annuelles avec des apports avant plantation ou semis.

• Effet potentiellement acidifiant sur un sol de pH neutre. Un test alcalinisant l'infirmierait ou le confirmerait.

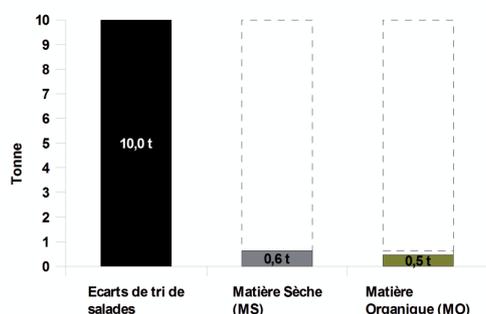
• Un épandeur à hérissons verticaux peut être opportun mais produit difficile à épandre quelque soit le type de matériel.

- Inertes et agents pathogènes : pas de données.
- Eléments traces métalliques : pas de données.
- Micro-polluants organiques : pas de données.

Remarque : pour des produits destinés à la consommation humaine, les teneurs des éléments sus-cités sont supposées extrêmement faibles.

Caractéristiques agronomiques :

Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.



Le rapport C/N_{total} : 12



Le pH eau : 4,93



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	18 kg/ha	6 kg/ha	6 kg/ha	35 kg/ha	4 kg/ha	16 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	Pas de données	6 kg/ha	6 kg/ha	35 kg/ha	4 kg/ha	16 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	Pas de données	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : pas de données ; P₂O₅ : 1 Par convention ; K₂O, MgO, CaO : 1 Par convention

Cette fiche ne prévaut en aucun cas d'un agrément des Chambres d'Agriculture LR et d'une autorisation d'épandage conformément à la réglementation. L'utilisateur doit demander la dernière analyse du lot ou du produit qu'il est susceptible d'épandre.